



Information avant infiltration

Qu'est-ce qu'une infiltration ?

L'infiltration est proposée par votre médecin pour traiter localement un phénomène inflammatoire douloureux articulaire, tendineux, ou névralgique (névralgies périphériques, syndromes canaux comme le canal carpien).

Quand l'utiliser ?

Elle est prescrite lorsque les traitements antalgiques ou anti inflammatoires par voie orale ne sont plus suffisants car elle est souvent plus efficace, et dure plus longtemps (parfois plusieurs mois).

Quels sont les produits injectés ?

Ce médicament est le plus souvent un corticoïde, parfois un anesthésiant seul, ou les deux associés, on propose également des injections de visco-supplémentation dans les arthroses du genou.

Faut-il prendre des précautions ?

Oui, bien signaler au médecin les traitements pris (surtout ceux qui peuvent faire saigner), la présence d'une infection ou d'une grossesse, les antécédents d'allergie cf questionnaire à remplir et à ramener.

Si vous vous sentez angoissé(é) par le geste, il est important de la signaler, car il est possible de prendre en préventif un traitement pour se détendre.

Le jour de l'infiltration, continuer le traitement habituel (arrêt rarement nécessaire), pas de nécessité d'être à jeun ou de venir accompagné. Amener le produit si cela vous a été demandé.

Le geste comporte-t-il des risques ?

Les complications sont rares.

- Infection liée à l'injection : prévenue par des règles d'hygiène strictes. Tout gonflement douloureux et chaud avec fièvre dans les jours qui suivent l'infiltration doit être notifié rapidement au médecin.
- Flush : sensation de chaleur au niveau des joues qui rougissent, phénomène anodin, qui disparaît en 48 heures et n'est pas lié à un phénomène allergique ; il ne contre-indique pas une infiltration ultérieure.
- Douleur au point de ponction pendant quelques heures, douleur qui s'estompe spontanément ou après la prise d'un antalgique.
- Atrophie cutanée ou une dépigmentation au point de ponction lorsque l'infiltration est superficielle.
- Allergie au produit anesthésique, exceptionnellement au produit corticoïde peut survenir.

Comment se passe une infiltration ?

Vous serez installé en fonction de la zone à traiter, assis ou allongé.

Après désinfection soignée, le médecin injectera le produit au contact de la lésion (dans l'articulation, à proximité du nerf ou du tendon).

C'est un geste peu douloureux, ne nécessitant pas habituellement d'anesthésie locale préalable.

Un pansement sera mis en place pour quelques heures.

Et ensuite ?

Prévoir 24-48 heures de repos après le geste, et 8-10 jours sans activité sportive intense

Quels sont les bénéfices et limites de l'infiltration ?

Cette infiltration peut diminuer voire faire disparaître votre douleur, mais le résultat n'est pas constant. Un geste, bien conduit, n'ayant pas donné de résultat clinique probant, peut être reconduit au moins une fois.

Résultat : l'amélioration se manifeste en général 3 à 7 jours après l'infiltration mais l'effet final sera jugé un mois après le geste, parfois 2 mois pour la visco-supplémentation.



Pole Médecine du sport
Le Médipole de Savoie
Dr Fabrice Descombe, Caroline Redon, Marlène Exartier
Corentin Roose, Pierre Thiron

Questionnaire à remplir avant tout geste d'infiltration

Avant l'examen, répondez attentivement aux questions suivantes :

- Etes-vous diabétique ?
(Certains produits d'infiltrations peuvent modifier l'équilibre de votre traitement, ce qui nécessite une surveillance plus attentive)

OUI	NON
-----	-----
- Suivez-vous un traitement pour une hypertension artérielle ou pour une maladie cardio-vasculaire ?

OUI	NON
-----	-----
- Suivez-vous un traitement anticoagulant ou fluidifiant du sang ?

OUI	NON
-----	-----
- Avez-vous une maladie du sang ou des saignements fréquents ou prolongés ?
(du nez par exemple)

OUI	NON
-----	-----
- Avez-vous actuellement une maladie infectieuse, ou récemment de la fièvre ou une infection cutanée ?

OUI	NON
-----	-----
- Etes-vous allergique ou sujet aux malaises ?

OUI	NON
-----	-----
- Etes-vous asthmatique ?

OUI	NON
-----	-----
- Souffrez-vous ou avez souffert d'un ulcère gastrique ou duodéal ?

OUI	NON
-----	-----
- Etes-vous enceinte ou est-ce que vous allaitez ?

OUI	NON
-----	-----

Toutes ces situations ne sont pas des contre-indications formelles à l'infiltration, et votre médecin en tiendra compte pour juger de l'opportunité de réaliser l'injection, ou de la nécessité de prendre des précautions supplémentaires ou d'effectuer une surveillance plus particulière.

Madame, Mademoiselle, Monsieur

A personnellement rempli le questionnaire le :

Et donné son accord pour que le geste d'infiltration soit réalisé

Signature :